

Cette demande est renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour en avoir un estimé.

REQUETES, ETC.

—Des balayeurs de rues, demandant qu'il leur soit accordé congé lundi, 5 septembre (Fête du Travail), et que leurs gages ne soient pas retranchés pour ledit jour.

Résolu: De référer cette question à l'inspecteur de la Ville qui en décidera selon qu'il le jugera à propos.

—De M. Jos. Léveillé demandant qu'il lui soit permis de se servir, pour des fins de construction, de la pierre extraite de la tranchée de l'égout de la rue LaSalle.

Résolu: Que M. Léveillé soit informé que la Commission regrette de ne pouvoir acquiescer à sa demande.

—De M. Ernest Lemire, entrepreneur pour la fourniture de charbon, demandant d'être remboursé de la somme de \$300 du montant de son dépôt de \$500 fait avec sa soumission pour la fourniture du charbon.

Résolu: Que la demande de M. Lemire soit accordée, pourvu que la balance des \$200 constitue un dépôt suffisant pour garantir la livraison de la quantité de charbon qu'il s'est engagé à fournir à la Ville.

—De M. P. Gosselin, 520 rue Fullum, demandant une position d'inspecteur d'égouts.

—De M. Pierre David, No 8 rue Patterson, demandant une position soit de commis ou de comptable.

Déposées sur le bureau.

—De M. Geo. Janin, surintendant de l'Aqueduc, déclarant que le département de l'aqueduc n'est pas dans une position à pouvoir procéder aux réparations, etc., à être faites aux tuyaux de service aux endroits où des trottoirs permanents doivent être construits, attendu que le crédit affecté à ces travaux est épuisé.

Résolu: Que le surintendant de l'aqueduc soit prié de s'adresser à la Commission des Finances, pour en obtenir un crédit supplémentaire, vu que la Commission de la Voirie ne peut discontinuer la construction des trottoirs permanents ordonnés par le Conseil.

—De M. Camille Amireault I.C., demandant qu'il lui soit permis de s'absenter les samedis matin depuis 9 a.m., à 10.30 a.m., afin de donner des conférences à l'école polytechnique.

Déposée sur le bureau.

—De M. Léger Saint-Jean demandant que soit installé une soupape de sûreté mécanique dans son immeuble du No 1311 rue Sainte-Catherine.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

RAPPORTS

—Soumis des rapports de M. C. de B. Leprohon, I.C., comportant que des demandes d'expropriation en vertu de la "Loi des Expropriations Annuelles" ont été reçues de MM. Jos. Beauchamp et Alph. Robitaille et de Delle M. Delorme; mais que leurs bâtisses empiètent sur la ligne homologuée.

Résolu: Que lesdits propriétaires soient informés que la Ville procédera à exécuter lesdites expropriations, aussitôt que lesdits empiètements auront cessé.

—De M. C. de B. Leprohon, I.C., exposant que M. Camille Bourdon a demandé d'exproprier un terrain rue Larivière en vertu des dispositions de la "Loi des Expropriations Annuelles," tandis que c'est une question d'ouverture d'une rue.

Résolu: Que ladite question soit référée aux avocats de la Ville, afin de s'assurer si ladite propriété peut être expropriée en vertu de la loi précitée.

Il est

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que soient expropriées, en vertu des dispositions de la "Loi des Expropriations Annuelles," les propriétés ci-après mentionnées, savoir:

Le "Boys' Home," rue de la Montagne, No 670 du cadastre, quartier Saint-Joseph.

La propriété de M. John M.-M. Duff, ruelle Saint-David, No 954 du cadastre quartier Saint-Joseph.

La propriété de M. Edgar Fournier, rue Saint-Denis, No 200-18 du cadastre, quartier Saint-Denis.

La propriété de M. T.-L. Deslauriers, rue Saint-Denis, No 209-10 du cadastre, quartier Saint-Denis.

La propriété de M. Edouard Barrette, rue Wolfe, No 609 du cadastre, quartier Saint-Jacques.

La propriété de M. Paul G. Martineau, rue Rivard, No 224 du cadastre, quartier Saint-Denis.

La propriété de E. Cléroux, rue Gain, No 220 du cadastre, quartier Sainte-Marie.

La propriété de Jessie L. Howell, rue Sainte-Catherine, No 1660 du cadastre pt., quartier Saint-André.

Referred to City Surveyor for estimate.

PETITIONS, ETC.

—From the street sweepers, asking that they be granted a holiday on Monday Sept. 5th. (Labor Day) and that their wages be not deducted.

Resolved: That the matter be referred to the City Surveyor to take such action thereon as he may deem advisable.

—From Mr. Jos. Léveillé, for permission to use, for building purposes, the stone extracted from the sewer trench on LaSalle street.

Resolved: That Mr. Léveillé be informed that the Committee regrets that his request cannot be acceded to.

—From Mr. Ernest Lemire, contractor for the supply of coal, asking that the sum of \$300.00 be reimbursed out of the deposit of \$-00.00 made with his tender for the supply of coal.

Resolved: That Mr. Lemire's request be granted, provided the balance of \$200.00 is a sufficient deposit for the quantity of coal yet to be delivered.

—From Mr. P. Gosselin, 500 Fullum street, applying for a position as sewer inspector.

Laid on the table.

—From Mr. Pierre David, No. 8 Patterson street, applying for a position as clerk or accountant.

Laid on the table.

—From Mr. Geo. Janin, superintendent of the Water Works, stating that the water department is not in a position to proceed with repairs, etc., to service pipes where permanent sidewalks are to be constructed, as the appropriation for such work is exhausted.

Resolved: That the Superintendent of the Water Works be requested to apply to the Finance Committee for a further appropriation as it is impossible for the Road Department to discontinue laying the permanent sidewalks ordered by the City Council.

—From Mr. Camille Amireault, C.E., for permission to absent himself on Saturday mornings from 9 a.m., to 10.30 a.m., for the purpose of delivering lectures at the Polytechnic school.

Laid on the table.

—From Mr. Léger St-Jean, asking that an automatic safety valve be placed in his premises No. 1311 St. Catherine street.

Referred to City Surveyor for a report.

REPORTS.

—Submitted reports from Mr. C. de B. Leprohon, C.E., stating applications for expropriation under the "Annual Expropriation Law" have been received from Messrs. Jos. Beauchamp and Alp. Robitaille and Miss. M. Delorme, but their buildings still encroach beyond the homologated line.

Resolved: That said proprietors be informed that the City will proceed with said expropriations as soon as the encroachments are removed.

—From M. C. de B. Leprohon, C. E., a report stating that Mr. Camille Bourdon has applied for the expropriation of a lot on Larivière street under the "Annual Expropriation Law" whereas it is a case of a street opening.

Resolved: That the matter be referred to the City Attorneys to ascertain if said property may be expropriated under the "Annual Expropriation Law."

It was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the undermentioned properties be expropriated in conformity with the provisions of the "Annual Expropriation Law", to wit:

The Boys' Home, Mountain street, Cad. No. 670, St. Joseph ward.

John M. M. Duff's property, St. David Lane, Cad. No. 954, St. Joseph ward.

Eldéar Fournier's property, St. Denis street, Cad. No. 209-18, St. Denis ward.

T. L. Deslaurier's property, St. Denis street, Cad. No. 209-10, St. Denis ward.

Edouard Barrette's property, Wolfe street, Cad. No. 609, St. James ward.

Paul G. Martineau's property, Rivard street, Cad. No. 224, St. Denis ward.

Pierre E. Cléroux's property, Gain street, Cad. No. 220, St. Mary's ward.

Jessie L. Howell's property, St. Catherine street, Cad. No. 1660 pt. St. Andrew ward.